



Déclaration liminaire CDAS du 12 octobre 2015

Monsieur le Président,

Pour faire adopter la loi dite « macron », le gouvernement a choisi de recourir à l'article 49-3 de la Constitution. Cet artifice permet sans discussion, ni vote sur le projet de loi au parlement, de faciliter son adoption.

Pour faire passer le PPCR, M.Valls a choisi d'utiliser le passage en force alors que les organisations syndicales majoritaires ont voté contre.

Cette contagion du 49-3 a atteint le dialogue social à Bercy quand les ministres éludent les débats contradictoires sur l'avenir des missions et leurs conséquences pour l'emploi et les conditions de travail des agents.

Suite aux propos qui sont tenus en séances nationales, les ministères économiques et financiers ne sont désormais plus prioritaires dans l'action de l'Etat! La préparation du projet de Loi de Finances pour l'année 2016 semble ne pas faire exception. Pire, les derniers arbitrages budgétaires pour lutter contre le terrorisme, dont nous ne pouvons contester l'opportunité, a un impact négatif sur le niveau des suppressions d'emplois dans les ministères non prioritaires tel que Bercy. Ainsi, la DGFIP qui représente 6 % des effectifs de la Fonction Publique d'État, supportera 54 % des suppressions d'emplois en 2016.

A titre d'exemple : la situation dans les délégations d'action sociale ne cesse de se dégrader et nous n'avons cessé de vous en alerter. Ainsi, 15 emplois ont été supprimés en 2013, 15 en 2014 et 15 autres le sont en 2015. Comment les délégués peuvent-ils assurer leurs missions d'actions sociales auprès des agents dans ces conditions?

Non seulement vous supprimez des postes mais également des missions de proximité, en faisant disparaître le lien social indispensable que les délégués assurent entre les agents et les associations ALPAF (logements et prêts), et EPAF (vacances enfants et familles). Liens encore mis à mal dans le cadre des budgets d'initiatives locaux (BIL) devenus des crédits d'actions locales (CAL) où les agents sont livrés à eux-mêmes, l'administration conseillant (fortement) aux délégués de s'abstenir de toute participation aux sorties organisées dans le cadre des CAL (voir la note d'orientation du secrétariat général adressée aux présidents de CDAS).

FO premier syndicat dans la fonction publique d'Etat

Permanentés Sophie DEGEILH et Anne MAURICE

Secrétaire Départemental : Frédéric BRES

Local syndical DDFiP Place Besagne bureau 104

Tél : 04 94 03 82 90 Port : 06 88 37 36 97

fo.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr

FO DGFIP, LE SYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT.

L'action sociale mérite mieux et plus de considération compte tenu de son lien avec les agents, d'autant plus dans ces périodes de restructurations et de réformes intenses.

Le budget doit être à la hauteur des besoins et ne pas se limiter à l'existant, puisque les ministres annoncent « leur forte implication en matière d'action sociale ».

Malgré ces annonces très médiatiques, ils décident bien au contraire, l'amputation du budget de l'ALPAF de 1,8 M € pour 2015.

Au plan départemental, **FO FINANCES 83** redemande qu'une copie de la convention régissant nos rapports avec l'association de gestion du RF de St Bernard nous soit fournie et que nous soyons informés de la renégociation du marché avec le prestataire qui arrive à son terme. Comme indiqué précédemment, les tarifs actuellement pratiqués sont élevés, et de nombreux agents renoncent aux prestations de ce restaurant.

Enfin, une question récurrente, qu'en est-il du recrutement d'un médecin de prévention ? Est ce l'Arlésienne ?

Il ne vous aura pas échappé que la DDFIP du Var reste l'une des 10 dernières directions à ne pas être pourvue, alors même que notre population professionnelle reste importante !

Nous ne saurions être comparé avec le Gard, tout beau département qu'il soit.

Nous savons que Mme Rodrigues-Verrière a la bienveillance d'accorder quelques consultations pour les cas les plus problématiques. Mais au vu de son emploi du temps chargé, le temps octroyé à ces visites n'est absolument pas suffisant pour faire face à la gravité des dossiers.

FO FINANCES 83 demande un état de la situation concernant ce recrutement si difficile à gérer.

Nous demandons que cette déclaration soit annexée au Procès Verbal

FO premier syndicat dans la fonction publique d'Etat

Permanententes Sophie DEGEILH et Anne MAURICE

Secrétaire Départemental : Frédéric BRES

Local syndical DDFiP Place Besagne bureau 104

Tél : 04 94 03 82 90 Port : 06 88 37 36 97

fo.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr

FO DGFIP, LE SYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT.